

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AU RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT (RCA09-L01, TEL QU'AMENDÉ), DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi 10 mars 2015 à compter de 19 h, au Centre Récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis, une (1) demande de dérogation mineure** au Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé).

La demande est relative à la superficie minimale des lots projetés 5 601 523 et 5 601 524 prévus sur un terrain situé au **12249, 6^e Avenue**, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout en vertu du paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement (RCA09-L01, tel qu'amendé), à savoir :

- permettre que les lots projetés 5 601 523 et 5 601 524 soient d'une superficie minimale de 297,2 m², au lieu de 345,5 m².

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Montréal,
ce 17^e jour du mois de février 2015.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat